



GRAND CONSEIL

- 9 DEC. 2002

reçu le



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

RECTORAT

Rue du Général-Dufour 24 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 705 75 25 | Fax 022 329 42 90

LE RECTEUR

Professeur Maurice BOURQUIN

Ligne directe: 022 705 75 13
E-mail: Maurice.Bourquin@rectorat.unige.ch

Monsieur Bernard LESCAZE
Président du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Visa:
Président	Députés (100)
Commissaires	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission: LOGEMENT	
Dates: Comp. GC / 13.12.02	

Genève, le 5 décembre 2002

Logement étudiants

Monsieur le Président,

PL 8885

Le Rectorat de l'Université a pris connaissance du projet de loi du 26 novembre 2002 « Pour un plan d'urgence en faveur du logement des personnes en formation » qui sera semble-t-il évoqué les 12 ou 13 décembre au Grand Conseil..

L'Université se réjouit que le Parlement ait l'occasion d'évoquer un problème aussi crucial pour la population estudiantine et pour l'ensemble des personnes en formation. En effet, nous avons pu signaler tant à Madame Brunschwig Graf qu'à Monsieur Moutinot, ou encore à certains députés, l'ampleur de l'enjeu : à brève échéance, il faut trouver entre 500-1000 logements supplémentaires pour les seuls étudiants de l'Université, faute de quoi tant les jeunes résidant sur le territoire de la Confédération que les personnes étrangères choisissant Genève comme lieu d'études (pour un temps de mobilité ou pour l'entier de leurs études) se verront empêchés de le faire.

Les mesures d'urgence prises cet automne – appels réitérés pour la mise à disposition de chambres chez l'habitant, recensement intensif de bâtiments susceptibles d'être transformés à court terme en logement pour étudiants, appuyés aux initiatives de la Cigüe, de la Fule, contacts avec diverses municipalités, etc. - n'ont pu couvrir au mieux que des besoins immédiats. L'avenir n'est en rien garanti ; il y a même, vu la conjoncture économique, de forts risques de dégradation de la situation. Ceci constitue une menace réelle tant pour l'accès aux études des jeunes de notre pays que pour le renom de notre Alma Mater en Europe et dans le reste du monde. De plus, vu la cherté des loyers, ce sont les personnes les moins bien loties économiquement qui seront les plus visées, ce qui contrevient clairement à la volonté explicite de notre République d'encourager la démocratisation des études.

Il n'est pas dans la mission, ni dans les possibilités de l'Université, de remplir le rôle de pourvoyeuse de logements pour l'ensemble de ses étudiants. Elle ne dispose que de quelque 500 places, destinées en premier lieu aux personnes en grande difficulté sociale et aux étudiants en mobilité. C'est dire qu'elle ne contrôle que 3-5 % des besoins. Maintenir cette couverture très limitée lui sera déjà difficile dans le proche futur (augmentation du nombre d'étudiants, importance accrue de la mobilité), améliorer un peu cette couverture sera très problématique. Il revient donc aux instances politiques d'esquisser des solutions plus générales.

...

Sans vouloir se substituer aux autorités politiques, sans ignorer que la question du logement est très sensible pour diverses catégories de la population, sans préconiser dans le détail telle solution particulière qu'elle n'a pu étudier, l'Université en appelle à ces mêmes autorités politiques pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour débloquer une situation éminemment critique.

C'est donc dans l'espoir que votre Grand Conseil pourra donner à cet objet l'attention et l'empathie extrêmes qu'il mérite que je vous présente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Maurice Bourquin

Copie : Mme Martine Brunshwig Graf, Présidente du DIP
M. Laurent Moutinot, Président du DAEL